ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maisons familiales rurales

Question écrite n° 80166

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les prévisions budgétaires 2006 relatives à l'enseignement agricole. La fédération des maisons familiales et institut ruraux de la Réunion s'inquiète notamment du nombre d'élèves financés. L'enseignement agricole est organisé par la loi n° 84-579 du 9 juillet 1984. Les maisons familiales rurales (MFR) ont dénoncé pendant de nombreuses années le retard pris dans l'application de cette loi. Pour y mettre un terme, elles ont signé en juillet 2004 avec le ministère de l'agriculture un accord fixant une base incontestable de calcul de leur financement et de son mode de revalorisation ainsi qu'une évaluation de l'écart entre ce qu'elles auraient dû recevoir après le vote de la loi et ce qu'elles ont réellement reçus. Or, dans le budget 2006, si les crédits de l'enseignement agricole sont en augmentation, il ne concerne pas les MFR, dont le budget est même en baisse contrairement aux engagements de l'accord. Ainsi la subvention à l'élève attribuée au MFR n'est pas revalorisée, de même le financement du nombre d'élève n'est que de 46 900 au lieu des 48 958 prévus. Aussi, il lui demande pour quelles raisons l'État est revenu sur ses engagements et ne respecte pas l'application des mesures législatives.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche est attentif aux préoccupations exprimées à propos du budget réservé aux maisons familiales et rurales dans le cadre du projet de loi de finances pour 2006. La grande qualité du travail de proximité et d'accompagnement pédagogique réalisé par les maisons familiales et rurales est unanimement reconnu. Elles permettent à des élèves, souvent en difficulté dans l'enseignement classique, de trouver un milieu favorable à l'acquisition d'une formation et à une insertion professionnelle rapide et réussie. Dans un contexte budgétaire contraint, la dotation allouée aux maisons familiales et rurales est en reconduction. Cette situation conduit à rechercher un équilibre entre la revalorisation de la valeur unitaire de la subvention à l'élève et la progression des effectifs accueillis. Dans le projet de loi de finances pour 2006, les différentes composantes de l'enseignement technique agricole ont contribué, de manière équitable, à l'effort de modération des dépenses publiques. Ainsi, l'enseignement public et l'enseignement privé fonctionnant à temps plein seront réduits de 71 équivalents temps plein travaillés (ETPT) à la rentrée 2006, par non-renouvellement des départs en retraite. Cette situation aura des conséquences sur le nombre de classes et sur les effectifs d'élèves accueillis. Le mode de financement des maisons familiales et rurales se traduit plus directement par la baisse des effectifs subventionnés. Lors du vote du budget à l'Assemblée nationale, le ministère de l'agriculture et de la pêche a pris en considération les préoccupations des maisons familiales et rurales en procédant, avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à un abondement de 15,5 millions d'euros des crédits de l'enseignement technique agricole. Cet effort est partagé entre les deux départements ministériels à hauteur de 8 millions d'euros pour l'éducation nationale et 7,5 millions d'euros pour l'agriculture.

Données clés

Auteur : M. André Thien Ah Koon

Circonscription : Réunion (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 80166
Rubrique : Enseignement privé
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11155
Réponse publiée le : 31 janvier 2006, page 949